



MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Économiques*

*Membre de l'Office
Parlementaire
d'Évaluation des
Choix Scientifiques et
Technologiques*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

ANETT

Vice-Présidente

Monsieur Sébastien Lecornu
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris cedex 07

Paris, le 12 novembre 2025

Nos réfs : MB/NB

Monsieur le Premier ministre,

Le mercredi 5 novembre 2025, le Gouvernement a exprimé, en séance au Sénat, sa volonté de réduire drastiquement le remboursement des cures thermales.

Ce projet, soutenu par Mme la ministre de la Santé, Stéphanie Rist, prévoit de ramener le remboursement des cures liées aux affections de longue durée (ALD) de 100 % à 65 %, et celui du forfait thermal de 65 % à 15 %.

S'il s'inscrit dans un objectif d'économie budgétaire, ce projet repose toutefois sur une mauvaise évaluation de ses conséquences économiques, sociales et sanitaires.

En 2024, les remboursements liés aux cures thermales représentaient 244 millions d'euros, soit seulement 0,1 % des 270 milliards d'euros de dépenses de la branche maladie de la Sécurité sociale.

Votre Gouvernement estime que cette mesure permettrait d'économiser plus de 200 millions d'euros. En réalité, elle porterait un coup sévère aux près de 500 000 patients, dont 25 % en ALD, qui dépendent de ces soins reconnus pour leur efficacité.

Plus de soixante études cliniques ont en effet démontré, selon les standards scientifiques les plus rigoureux, le Service Médical Rendu (SMR) par les cures thermales pour les pathologies concernées.

Ces traitements participent également à la réduction du recours aux médicaments et génèrent 212 millions d'euros de taxes et cotisations sociales reversées à l'État.



Par ailleurs, au-delà de son aspect médical, le thermalisme constitue un levier économique non négligeable pour nos territoires, comme c'est le cas pour les trois communes thermales de mon département de la Savoie : Aix-les-Bains, Léchère-les-Bains et Brides-les-Bains. Les 88 stations thermales françaises, dont 71 % sont situées dans des communes de moins de 5 000 habitants, soutiennent à la fois un tissu local vivant (herbergements, commerces, restauration, emplois directs et indirects...) et un héritage patrimonial.

Réduire le remboursement des cures fragiliserait ainsi tout un écosystème local : le secteur du thermalisme, qui génère aujourd'hui 4,8 milliards d'euros de retombées, en perdrait entre 3,5 et 3,8 milliards, et l'emploi chuterait de 25 000 équivalents temps plein à environ 5 000. Dans certaines communes, les établissements thermaux sont parmi les premiers employeurs locaux.

Monsieur le Premier ministre, dans votre évaluation des économies espérées, il est indispensable d'intégrer l'impact territorial et social d'une telle décision. Les cures thermales font vivre des familles entières et participent indéniablement à la vitalité économique et médicale de nos territoires.

Je reste, dans mes mandats de Sénatrice et d'élue départementale, pleinement mobilisée pour défendre le thermalisme français.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Martine Berthet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends to the right.